



COMPTE-RENDU DU CSAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Vous trouverez en annexe notre déclaration liminaire.

Le directeur partage le regret de l'absence de règlement intérieur qui, selon lui, arrivera avant la fin de l'année. Il propose d'améliorer le planning et s'il reconnaît un problème dans le délai de transmission des documents de travail, il l'explique par la difficulté à préparer tous les sujets, ce à quoi nous lui opposons qu'il suffit de ne pas inscrire un point à l'ordre du jour.

Il nous indique également que pour les futurs règlements intérieurs, il souhaiterait réunir un groupe de travail dédié aux nouvelles instances afin de discuter du mode de présentation des points inscrits à l'ordre du jour des CSAL et des FS.

En ce qui concerne les locaux dans les cités, il réfute nos propos et n'accepte pas d'entendre que c'est « de la merde », il rappelle à nouveau la différence entre rénovation et réhabilitation.

Pour FO, cette distinction, très juste au demeurant, ne devrait pas être opposée parce qu'elle est déplacée. La direction a vendu du rêve à tous les agents avec des locaux dans les cités au top. Ce n'est que parce que les agents, comme la direction, ont constaté la médiocrité des travaux dans le bâtiment C de la cité de Mulhouse, que la direction commence à jouer sur les mots. En plus de la réalité désagréable de leur future installation, les agents ne peuvent accepter d'entendre qu'ils n'ont rien compris vu que rien ne leur a été dit !

Pour l'ensemble des cités, le directeur reconnaît effectivement que tout n'est pas parfait, il s'engage à accompagner l'amélioration partout en fonction de ses possibilités budgétaires.

I) Approbation des Procès-verbaux

A) 24 mars 2023

FO ne cesse de soulever et critiquer le non-respect du règlement intérieur pour la présentation à l'ordre du jour des procès-verbaux. Notre bienveillance au regard des contraintes se limite à 6 mois, au-delà nous refusons de voter, ce qui est le cas pour ce procès-verbal.

B) 17 mai 2023

Ce procès-verbal est approuvé.

C) 19 juin 2023

Pour FO, il n'est pas possible de voter pour cette instance, il ne doit pas s'agir d'un procès-verbal classique, seulement d'un procès-verbal de carence, la séance n'ayant pas été ouverte, personne n'a siégé.

D) 30 juin 2023

Ce procès-verbal est approuvé.

II) Adoption des ponts naturels 2024

La direction se contente de nous proposer le pont du 16 août 2024. Dans la continuité des années précédentes, exit le pont du 10 mai 2024 et du 27 décembre 2024 qui offriraient des week-end de 5 jours !

A FO, on ne comprend vraiment pas. On sait que la direction générale a pondu des notes pour rappeler aux directions locales l'importance de donner à l'extérieur une bonne image de service public toujours ouvert mais elle n'a pas interdit aux directeurs de les proposer.

On trouve que c'est un très mauvais choix que de ne pas les proposer, on critique le paradoxe de nos dirigeants qui décident de politiques qui tendent à diminuer les accueils, on se souvient du « il faut désintoxiquer les usagers de venir dans nos services », mais qui prônent l'inverse quand il est possible de permettre aux agents de souffler.

On trouve d'autant plus nul ce choix que nous sortons d'une période qui a été plus que difficile pour les collègues à cause de la piètre gestion de GMBI, on est écœuré des semblants de remerciements pour celles et ceux qui ont assuré alors que le pont du 10 mai 2024, ni au début ni à la fin de la campagne IR et qui plus est un jour déjà chômé par l'Éducation nationale, aurait été un beau geste de reconnaissance gratuit...

Le directeur maintient et assume son choix pour le 10 mai 2024, il considère que c'est trop long 5 jours de fermeture pendant la campagne et il veut éviter la « surcharge du départ » aux agents à leur retour le 13 mai...

Pour le pont du 27 décembre 2024, après une demande de suspension de séance de la direction, il a finalement été proposé. On pense que certains ont tout simplement oublié les particularités locales !

L'ensemble des syndicats a voté contre ce point, malgré l'ajout du 27 décembre 2024, pour officialiser notre condamnation du refus du pont du 10 mai 2024.

Le CSAL sera reconvoqué sur ce point.

III) Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Colmar

Depuis le NRP, le SIP de Colmar a accueilli l'activité des SIP de Ribeauvillé et de Guebwiller ainsi que la mission de recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries mixtes de Kaysersberg, Sainte-Marie-Aux-Mines, Munster et Neuf-Brisach.

Le découpage des secteurs d'assiette, dans la pratique, a été mis en place mais informatiquement, il reste des subdivisions inutiles dans le référentiel TOPAD qui alimente ILIAD.

La direction nous consulte pour les supprimer.

FO s'abstient, il semble normal que les applications informatiques suivent les restructurations.

IV) Nouvelle organisation du PRS

La direction nous consulte sur une réorganisation du PRS qui consiste à faire disparaître la cellule dédiée aux procédures collectives, les missions afférentes seraient réparties entre tous les agents du service, excepté un qui a exprimé ne pas souhaiter la réaliser.

Cette réorganisation est présentée en parallèle de l'opportunité de déclarer des créances fiscales au cours d'une procédure collective dont l'appréciation est désormais offerte aux directions locales, le Haut-Rhin ayant décidé de porter ce seuil à 5 000 € pour les sauvegardes et les redressements judiciaires et à 50 000 € pour les liquidations judiciaires.

En temps normal, FO ne se prononce pas sur ce genre de point qui ne concerne que des organisations de services, auxquelles nous n'avons pas vocation à interférer.

Nous avons toutefois exprimé notre insatisfaction à n'avoir jamais rien vu en matière d'amélioration pour les agents, que nous savions dans la difficulté ou au moins dans l'inconfort dans l'exercice de leurs missions, et que ce soit la réforme de la RGP, donc de la responsabilité du chef de poste et du directeur, qui semble être le moteur de cette réorganisation.

En concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, nous avons décidé de toutes nous abstenir en mentionnant expressément que nous étions coincés entre deux positions :

- la cellule dédiée des procédures collectives au PRS a toujours été critiquée par les organisations, les agents ont de tout temps éprouvé des difficultés et nous espérons que cette réorganisation va leur apporter une réelle amélioration ;

- la présentation pour avis de ce point le 26 septembre 2023, pour une mise en œuvre le 1^{er} octobre 2023, semble imposer un vote favorable des organisations auxquelles il n'était pas offert de seconde convocation, ce qui nous apparaît comme du dédain pour le dialogue social départemental.

V) Modification de l'implantation de l'accueil de la trésorerie hospitalière de Mulhouse Sud Alsace Groupement Hospitalier

C'était annoncé depuis longtemps, après la perte de temps en discussion et en installation d'un accueil de la trésorerie à l'hôpital en octobre 2022, à compter du 1^{er} novembre 2023, il n'y aura plus d'agent de la trésorerie à Émile Muller.

Les services de l'hôpital disposeront d'un TPE DGFIP, récupéreront les chèques et dépôts pour le compte de la trésorerie (présence d'un coffre sur site), un protocole d'échange entre les services de l'hôpital et la trésorerie va être établi (liaison pour préparation de l'arrêté comptable quotidien, nomination d'un contact en cas de demande de délai de paiement...)

VI) Présentation du nouvel organigramme de la direction

26 jours après sa mise en place, la direction présente aux organisations syndicales le nouvel organigramme déjà publié sur Ulysse !

Elle nous fait toutefois le privilège de nous présenter les lettres de mission de Madame VIARD, Messieurs DEFFONTAINES, KUBLER et ZEITLER, nous savons donc désormais ce que le directeur attend d'eux.

VII) Horaires variables du SDIF Haut-Rhin Colmar et du PRS

Autorisée par les représentants du personnel lors du dernier CSAL, la direction a consulté les agents de ces services. A l'issue des votes, le choix suivant a recueilli un avis favorable des deux services :

- 7h – 9h30 : plage variable
- 9h30 – 11h30 : plage fixe
- 11h30 – 14h : pause méridienne
- 14h – 16h : plage fixe
- 16h – 18h30 : plage variable

Des nouveaux règlements intérieurs ont été établis et l'application SIRHIUS sera paramétrée en ce sens.

VIII) Bilan de la campagne IR et GMBI

Voilà les éléments transmis par la direction pour l'évolution de l'activité au sein des SIP :

	11/04/2022 au 12/09/2022	11/04/2023 au 12/09/2023	Variation
RDV téléphoniques	4004	5343	+133,45 %
RDV physiques (dont accueils de proximité et France Services)	7791 (468)	10596 (769)	+136,01 % (+164,32%)
RDV avec partage d'écran avec l'utilisateur	7	41	+585,72 %
Messages sécurisés traités	48890	63680	+130,26 %
Appels téléphoniques traités	27863	58188	+208,84 %
Usagers reçus en accueil spontané	41598	47592	+114,41 %

Si SOLIDAIRES a exprimé son insatisfaction quant aux chiffres présentés, insuffisants selon eux, à FO, nous avons affirmé qu'ils étaient significatifs pour confirmer la surcharge de travail/tâches et d'ailleurs uniquement celle-ci, les chiffres ne révélant malheureusement pas le stress et la fatigue qui ont accompagné cette période.

Ce fut également pour nous l'occasion de réitérer notre incompréhension du choix de la direction en matière de pont naturel pour l'an prochain alors qu'elle présente ces chiffres qui prouvent que les collègues des SIP ont répondu présent et ont assuré pendant cette campagne dégradée à cause de GMBI et qui méritent amplement de pouvoir bénéficier l'an prochain d'une période de relâche.

L'impact de la campagne GMBI sur la campagne IR de cette année est évident et direction comme organisations syndicales n'ignorent pas qu'il faudra encore en suivre les conséquences immédiates et à moyen terme pour le SDIF et, à long terme tous services concernés confondus, pour les contentieux.

IX) Résultats 2022 de l'Observatoire interne de la DGFIP

Même si elle n'est pas autant enthousiaste que par le passé, la direction se concentre sur une interprétation/analyse arrangeante. Cette année par exemple, elle a presque toujours présenté des pourcentages d'amélioration par rapport à 2019, nous n'avons pas manqué de lui faire remarquer qu'un observatoire interne avait été fait en 2022 et que force était de constater que la réalité était plutôt une dégradation.

L'exercice, qui a le mérite d'exister et d'interroger les agents, s'avère toujours complexe à interpréter. En effet, les questions étant formulées de sorte que tout agent puisse y répondre, perdent en représentation tant les services de la DGFIP sont nombreux et variés que ce soit pour les missions exercées ou pour les tailles des effectifs.

Sur cet aspect, la direction est raccord avec nous et nous a même demandé si nous avions des idées pour rendre l'exercice plus attractif pour qu'un plus grand nombre d'agent y réponde et plus significatif en améliorant les thématiques et la pertinence des retours.

Pour FO, à la lecture des principales priorités qui ressortent de l'observatoire, exceptée la rémunération qui relève du national, tous les points correspondent à des sujets qui devraient être discutés entre les agents et leurs chefs de services... Ces derniers sont des intermédiaires de choix ! A minima, une fois par an, au cours de l'évaluation professionnelle, ils ont l'opportunité de recenser des sentiments et de faire remonter à la direction.

La direction est tout à fait d'accord et nous explique être en réflexion sur ce point.

FO n'est donc pas entré dans le détail des résultats cette année, nous nous sommes contenté de relever que parmi les agents qui ont répondu se dégage un pourcentage trop important d'inquiets, désabusés et fatigués. Pire,

nous avons exprimé notre désolation de la chute du nombre d'agents fiers de travailler pour notre Ministère qui passe de 62 % à 53 %. Pour nous cet engagement est peu « interprétable », il reflète de manière claire mais désolante ce que nous relayons depuis trop longtemps et qui est ressenti par les agents, la maison DGFIP ne se porte plus bien, il faut agir !

X) Questions diverses

A) RGP

Vous trouverez en annexe notre interpellation que nous avons demandé au directeur départemental de transmettre au directeur général.

B) Bercy innov' à Colmar

La direction est toute contente de nous présenter BERCY Innov' "hors les murs" qui se tiendra au Koïffhus de Colmar le 18 octobre 2023...

Sauf qu'on a beau lire la plaquette, on n'a pas trouvé l'innovation...si ce n'est des intitulés bien pompeux et un sentiment d'entre soi !

Pour la direction, il s'agit de recréer du lien entre les gens, de partager des pratiques avec les douanes et de communiquer sur Novae...

Pour nous, c'est du délire de croire qu'il y a de l'innovation alors qu'on réfléchit à des installations pourries qui tuent le lien dans les services (peu de mètres carrés et disparation des espaces de convivialité), que les pratiques des douanes ne sont pas transposables dans notre administration et réciproquement et que Novae ressemble énormément à un Facebook, lequel existe depuis presque 20 ans...

C) Accueil des nouveaux arrivants

FO a souhaité évoquer la nouvelle forme d'accueil.

S'il fallait du changement et que le fonctionnement en groupes a permis plus d'interaction avec les agents, nous souhaiterions qu'il y ait encore des modifications pour que nous disposions d'une meilleure ambiance sonore, la proximité des groupes dans une même salle a conduit à une atténuation des interventions qui parfois en devenaient inaudibles.

Nous avons aussi informé la direction de la nécessité de prévoir pour les participants un temps de pause entre les différents ateliers et avant les visites si ces dernières étaient renouvelées.

La direction est ouverte à une amélioration pour l'an prochain.

Elle a précisé avoir pensé à disposer de plus de salles.

Quant aux visites, elle a également indiqué qu'elles pourraient se faire ailleurs qu'à Colmar.

D) Plan canicule

La CFDT a demandé que les modalités en période de canicule soient réfléchies par anticipation.

La direction y est favorable, ce sera le cas à l'occasion du groupe de travail dédié au DUERP.

E) Frais de repas

SOLIDAIRES a interpellé la direction au sujet d'un agent, en stage à Mulhouse, qui, malgré le ticket fourni par le service de formation n'aurait pas bénéficié de la subvention en mangeant au RIA et qui se verrait opposer le taux réduit par les RH pour son remboursement FDD.

Informée, la direction a expliqué qu'il s'agissait d'un problème au RIA de Mulhouse qui toucherait bien la subvention mais qui rencontrerait des difficultés pour la reverser aux bénéficiaires non identifiés dans leur base de données. Le secrétariat général a été saisi.

FO prend acte mais conclut en faisant remarquer que toute explication donnée, c'était l'agent qui subissait un dysfonctionnement détecté et qu'il restait navrant que le service des RH n'ait pas procédé au remboursement de ce qui avait effectivement payé et règle en interne par la suite.

F) Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail

Interrogée sur les reliquats du fonds, la direction nous a informé qu'il restait une enveloppe de 9 000 € (le mur végétalisé de la direction), finalement non fléchée sur la nature de la dépense validée l'an dernier.

Les organisations syndicales seront consultées d'ici la fin de l'année pour son utilisation.

Vos représentants :

Mathilde LANG (titulaire)

Fabien BONISCHO (suppléant)